

Paris,
le jeudi 22 janvier 2015

Émetteur : DDARH/Formations Stéphane Marchewka, N° téléphone : 01.45.38.81.99 et N° télécopie : 01.45.38.81.74

Objet : Examens nationaux de Techniciens Juin 2015

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Les examens nationaux de Techniciens (Gestionnaire Conseil, Conseiller Offres de Service, Techniciens Agence Comptable) se dérouleront les :

2, 3, 16, 17, 18 et 19 juin 2015.

INSCRIPTION À L'EXAMEN

La phase de recensement des candidats s'effectuera **jusqu'au jeudi 12 mars 2015 inclus** (date limite d'inscription).

Les inscriptions sont à réaliser sur le portail de l'Ucanss : extranet.ucanss.fr

Pour l'inscription des candidats à un examen sanctionné par un CQP, vous devez utiliser la session **CQP gestionnaire conseil** ou **CQP conseiller offres de services**, et sélectionner l'option choisie.

Ces candidats doivent être obligatoirement déclarés à l'option Prem'ss

La déclaration des candidats aux examens **D'Fi Retraite, Technicien Agence Comptable** (Tronc commun), reste inchangée.

Dans le cas où vous ne présentez aucun candidat, vous devez cocher la case "« néant »" dans le logiciel des examens.

Je vous remercie de veiller à la fiabilité des informations saisies dans le logiciel gestion des examens relatives à vos candidats. En effet, les attestations nationales de réussite et les CQP sont édités à partir des éléments que vous enregistrez dans la base des candidats (nom, prénom et date de naissance).

ORGANISATION DES EXAMENS

Les candidats sont répartis par les CRFP dans les centres d'examen, en regroupant les candidats d'une même ville dans un seul centre d'examen, même quand ils se présentent à des épreuves d'examen différentes.

Un centre d'examen ne pourra être ouvert pour moins de 4 candidats, sauf accord de l'Ucanss.

Cette organisation vise à limiter les déplacements des candidats tout en maîtrisant le nombre de centres d'examen.

Le désistement d'un candidat doit être porté à la connaissance du Crfp de la

la région concernée et de l'Ucanss avant la date d'expédition des épreuves (le 22 mai 2015), afin d'éviter les envois inutiles et les frais associés.

Par ailleurs, vous trouverez en  annexe le calendrier des épreuves détaillé par spécialité, et les modalités de facturation.

Une aide en ligne vous est proposée. Néanmoins, si vous rencontrez des difficultés de connexion ou d'utilisation, les collaborateurs de l'Ucanss se tiennent à votre disposition :

Stéphane Marchewka : 01 45 38 81 99, Jean-Claude Gémise : 01 45 38 81 95

email : examenstechniciens@ucanss.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Didier Malric

Directeur

Document(s) annexe(s) :

- Calendrier du déroulement des épreuves - Modalités de facturation